

BVGer E-3057/2012 vom 3. März 2014

Bundesverwaltungsgericht, 2014-03-03, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-3057_2012

FR: TAF E-3057/2012 du 3 mars 2014

IT: TAF E-3057/2012 del 3 marzo 2014

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

La décision de l'ODM du 4 juin 2012 est annulée et le dossier de la cause lui est renvoyé pour qu'il examine au fond la demande de réexamen du recourant.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure. La demande d'assistance judiciaire partielle pour la présente procédure de recours est sans objet.

E. 4

L'ODM versera au recourant un montant de 1000 francs pour ses dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. La présidente du collège : Le greffier : Emilia Antonioni Arun Bolkensteyn

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.